



Le Milan royal

Une espèce commensale de l'agriculteur

Le Milan royal (*Milvus milvus*), magnifique rapace au vol nonchalant à faible altitude, est facilement reconnaissable (longue queue rousse échancrée, placards blancs du dessous de l'aile).

Inféodé aux paysages pastoraux ouverts et vallonnés, il chasse les petits rongeurs et les invertébrés de la litière et exploite les fauches et labours. Également nécrophage, il fréquente volontiers les fermes, les villages et les décharges à la recherche de carcasses. L'espèce niche sur la fourche d'un frêne du bocage, d'un pin dans un bosquet ou d'un grand hêtre à flanc de vallée.

Le Milan royal souffre des mutations de l'agriculture (disparition des prairies au profit de la maïsiculture) et des empoisonnements indirects (campagnes de lutte contre les pullulations de rongeurs).

La France accueille la 2^{ème} plus importante population nicheuse (Massif central, Nord-est, Pyrénées), et constitue le principal couloir de migration de cette espèce européenne. L'essentiel de la population migre jusqu'en Espagne tandis qu'une autre partie reste tout l'hiver dans les zones de reproduction.

Le saviez-vous ?

Espèce grégaire en dehors de la période de reproduction, le Milan royal forme des dortoirs communautaires lors des haltes migratoires ou en hiver pouvant compter plusieurs centaines d'individus.



La chaîne des Puy : des paysages favorables à l'espèce



Dortoir hivernal de milans

Populations, enjeux et actions menées en Auvergne-Rhône-Alpes

Face au déclin constaté des populations dans les années 90, un 1^{er} plan national de restauration (2003-2007) a été engagé afin de stopper la diminution des effectifs et de restaurer les populations de milans royaux. Malgré les actions entreprises et la stabilisation de ses effectifs, l'espèce reste encore dans une situation fragile face aux différentes menaces susceptibles de l'affecter : empoisonnement, destruction et modification de son habitat.

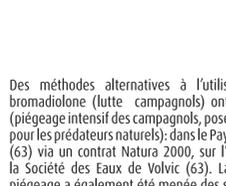
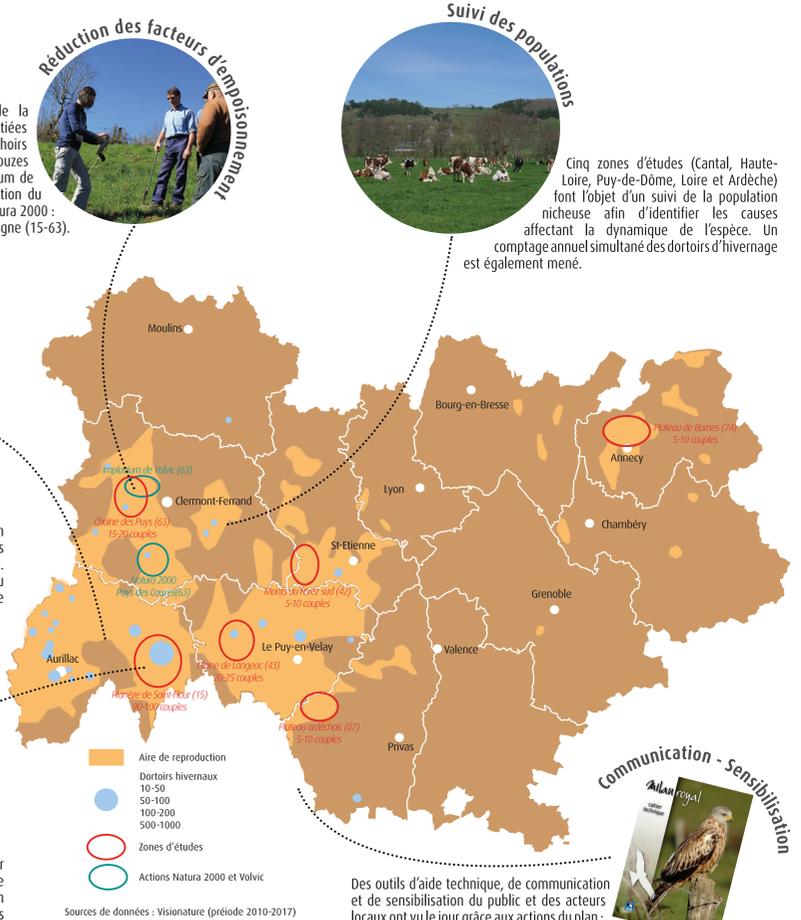
Un 2nd plan (2017-2026) lancé par le Ministère en charge de l'écologie a pour double objectif de consolider les noyaux de population existants et de retrouver une population viable sur notre territoire.

Des méthodes alternatives à l'utilisation de la bromadiolone (lutte campagnols) ont été initiées (piégeage intensif des campagnols, pose de perchoirs pour les prédateurs naturels) : dans le Pays-des-Couzes (63) via un contrat Natura 2000, sur l'impluvium de la Société des Eaux de Volvic (63). La promotion du piégeage a également été menée des sites Natura 2000 : Planèze de Saint-Flour (15), Gorges de la Dordogne (15-63).

Un ambitieux programme de suivi satellitaire est en cours d'élaboration, afin d'identifier précisément les causes de mortalité et de les réduire significativement. En 2011, un suivi par balise Argos d'un mâle nicheur du Cantal permis de connaître avec précision son domaine vital et son étonnante stratégie migratoire.

Afin de maintenir et favoriser l'hivernage de l'espèce, une placette d'alimentation est gérée au sein du CET de Roche-la-Molière (42). Les Lycées agricoles de Rochefort-Montagne (63) et de Saint-Flour (15) fournissent les déchets de découpe de viande au Milan royal, un équilibre naturel !

Cinq zones d'études (Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Loire et Ardèche) font l'objet d'un suivi de la population nicheuse afin d'identifier les causes affectant la dynamique de l'espèce. Un comptage annuel simultané des dortoirs d'hivernage est également mené.



Espèce vulnérable, le Milan royal dépend de l'évolution des pratiques agricoles.

L'étude des causes de régression du Milan royal montre que sa préservation est dépendante du maintien des surfaces en herbe vouées à l'élevage, des structures paysagères, supports des zones de nidification, et du respect des interdictions d'utilisation du poison.

Les actions à poursuivre pour sa conservation doivent donc porter sur la sensibilisation des agriculteurs au maintien de pratiques favorables, notamment la lutte raisonnée contre les campagnols, et un travail avec propriétaires et gestionnaires des zones forestières pour garantir la quiétude et le maintien des nids. Le Milan royal doit aussi être pris en compte dans les projets d'aménagements et d'infrastructures pouvant porter atteinte à ses sites de nidifications et territoires d'alimentation.

Une meilleure évaluation des populations et leur suivi à long terme permettront de mesurer l'efficacité des actions engagées.

La région Auvergne-Rhône-Alpes porte grande responsabilité dans la conservation du Milan royal : elle concentre environ le tiers de la population nicheuse nationale et une part substantielle des effectifs hivernants !



Milans en survol à la recherche de proie dans une parcelle fraîchement labourée

Le maintien des populations de Milan royal est conditionné par le bon état des milieux prairiaux !



Rédacteurs : R. RIDES - Ligue pour la Protection des Oiseaux - Auvergne
 crédits photo/rédacteurs : R. RIDES, P. TOURRET
 conception graphique : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes - Mission communication - sept. 2017